

■ **COOPERATIVE TAXIS 202**, à Genève, assurer un service public de transport par taxi, etc (FOSC du 18.06.2002, p. 7). But modifié: assurer un service public de transport par taxi; exploiter, au profit de ses membres, une centrale de diffusion d'ordres de course permettant de rationaliser le travail et d'offrir le meilleur service possible à la clientèle; favoriser et améliorer les conditions de travail des coopérateurs; défendre et soutenir ses membres; la société est à but lucratif. Statuts modifiés le 21.06.2003 ainsi que sur des points non soumis à publication.

Journal no 9885 du 02.09.2003
(01161658 / CH-660.0.259.979-7)